

Feuilleton à l'heure actuelle que par le passé, mais selon moi, c'est tout de même une question très importante. C'est l'une des douze principales questions dont les représentants fédéraux et provinciaux ont discuté tout l'été avant la conférence des premiers ministres l'automne dernier. Cette question avait été mise sur le même pied que les changements à apporter à la Cour suprême du Canada, la propriété des richesses naturelles, les gisements sous-marins, la péréquation, la charte des droits et toutes les autres questions qui ont fait l'objet de négociations entre les représentants provinciaux et fédéraux l'été dernier et de discussions lors de la conférence des premiers ministres en septembre.

Le Sénat ou une deuxième Chambre quelconque n'est pas simplement un anachronisme qui disparaît graduellement. Selon moi, le Sénat fait partie de notre vie politique et nous devons d'ici quelques années décider ce que nous pouvons faire de la deuxième Chambre. Le bill inscrit au nom du député de Vaudreuil nous donne l'occasion de discuter de certains des aspects de cette question, même si nous ne pouvons peut-être pas l'approfondir vraiment.

Les observations du député de Capilano (M. Huntington) m'ont intéressé. Il a parlé des problèmes du régionalisme non seulement dans les quatre grandes régions du pays mais également dans les sous-régions. En Ontario, d'où je viens, nous connaissons traditionnellement des problèmes dans la partie nord de la province. Je vois que le ministre d'État responsable des Mines (M^{me} Erola) est là. Les habitants du nord de l'Ontario considèrent que l'endroit où ils vivent est une région en soi et ce à juste titre, sous bien des aspects. Ils ont l'impression d'être défavorisés. Dans la partie sud de l'Ontario, surtout la région de Toronto, nous en entendons continuellement parler, que ce soit avec des sous-entendus politiques, financiers, économiques ou autres.

Le député de Capilano a signalé les problèmes qui se posent dans sa province, la Colombie-Britannique. A l'intérieur de la province, les problèmes ne sont pas les mêmes que sur la côte. Les habitants des différentes régions des Territoires du Nord-Ouest ont du mal à se connaître en raison des distances qui les séparent.

Même si une nouvelle chambre haute n'est pas l'unique réponse au problème du régionalisme, vu l'orientation que prennent les discussions et la pensée politique dans notre pays, cela contribuera fortement à donner aux régions une meilleure représentation à l'avenir.

Même si les régions sont très importantes, même si elles doivent sans nul doute obtenir une plus grande représentation et avoir l'impression d'être mieux représentées et d'avoir les mêmes chances, il y a également le revers de la médaille, à savoir le principe d'un vote par personne. Certains d'entre nous qui venons du Centre du pays ont du mal à l'accepter. Tout en comprenant bien les problèmes des régions, nous avons du mal à renoncer au principe du suffrage universel. Si les trois quarts des Canadiens—ou quel que soit le pourcentage—habitent dans le centre du pays, il faut déterminer si cette région devrait avoir droit à la moitié des suffrages ou à un peu plus.

Durée du mandat des sénateurs

Cependant, il ne fait aucun doute malgré tout qu'étant donné toutes les discussions qui se déroulent dans le pays depuis quelques années, les régions seront beaucoup mieux représentées d'une façon ou d'une autre.

Il est intéressant d'être de retour à la Chambre en compagnie du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Comme les députés le savent, j'étais ici de 1968 à 1972. Pendant cette période, je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre, pour qui j'ai beaucoup de respect, a pris la parole au moins une fois par année pour prononcer un discours assez semblable à celui que nous avons entendu cet après-midi. Il a siégé à la Chambre, presque sans interruption, depuis 1942, je crois; et pendant cette période de presque 40 ans, il a établi très clairement sa position sur cette question. Il a présenté de bons arguments.

On discutera encore longtemps des mérites de la représentation proportionnelle et d'autres questions, mais je pense qu'en soulignant que presque toutes les fédérations ont deux Chambres, le député de Vaudreuil a présenté un argument de taille. Il a aussi signalé l'excellent travail qu'accomplissent les sénateurs dans la préparation de différents rapports, ce que tous les côtés de la Chambre reconnaissent. Les sénateurs ont rédigé des rapports sur la pauvreté, la retraite, la politique scientifique, les médias, et bien d'autres sujets. Ces rapports sont bien connus et tout le monde reconnaît qu'ils sont d'excellente qualité.

Comme toujours, je me retrouve malheureusement cet après-midi avec deux discours à prononcer. J'en ai préparé un avec l'aide de mon excellent chercheur, et l'autre vient du ministère de la Justice. Je n'ai vraiment pas assez de deux minutes pour prononcer ne serait-ce que l'un deux. Cependant, je pense qu'au cours des années à venir la question d'une deuxième Chambre reviendra plus d'une fois. J'espère qu'elle ne reviendra pas uniquement pendant les heures réservées aux initiatives parlementaires comme aujourd'hui, bien que ce soit une bonne occasion de soulever quelques-unes de ces questions; je suppose que nous débattons également d'un bill émanant du gouvernement et portant sur de nouvelles réformes constitutionnelles. Certains d'entre nous en reparlerons, de toute façon. On discutera d'une deuxième Chambre, car quoi qu'en pense le député de Winnipeg-Nord-Centre et bien d'autres députés de son parti—dont les opinions sont partagées par d'autres députés de la Chambre—je répète que nous sommes de plus en plus nombreux, même parmi les gens des provinces centrales, à nous rendre compte qu'une deuxième Chambre, qu'on l'appelle Sénat ou autrement à l'avenir, peut avoir un rôle important à jouer dans notre vie parlementaire.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)